



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt février, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Gâvres, Morbihan, se sont réunis dans la salle de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le douze février deux mil quatorze, sous la présidence de Monsieur Dominique LE VOUEDEC, Maire.

Présents : LE VOUEDEC Dominique, CARTON Christian, QUER Françoise, LE FLOCH Yannick, PENSEC Armelle, LE DIRAISON Patricia, LE MARTELOT Monique, DUIC Patrick, RAILLON Christian, RIVERON Anne-Sophie, MINTEC Nicole

Ont donné procuration : TANGUY Jean-Paul à LE VOUEDEC Dominique, LOTODE Gwenhaël à PENSEC Armelle.

Absents : LOTHODE Martial, QUER Ludovic

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a élu pour secrétaire de séance : RIVERON Anne-Sophie.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

20140220/01- COMPTE DE GESTION 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2014

- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

20140220/02- COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2013, budget principal et le budget annexe des campings. Il demande, ensuite, au conseil municipal de se prononcer ;

Le Maire quitte la salle. Le Conseil municipal siégeant ensuite sous la présidence de Madame Nicole MINTEC, élue, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve à l'unanimité la présentation faite du compte administratif, résumé ainsi qu'il suit :

- **BUDGET GENERAL :**

<u>FONCTIONNEMENT :</u>			
- Dépenses	849 617,11 €		
	- Recettes	964 568,13 €	
Résultat de l'exercice :			114 951,02 €
Résultat clôture 2012			130 108,80 €
Résultat à la clôture de 2013			245 059,82 €
 <u>INVESTISSEMENT :</u>			
	- Dépenses	342 187,64 €	
	- Recettes	327 781,07 €	
Résultat de l'exercice			-14 406,57 €
Résultat clôture 2012			-54 915,50 €
Résultat à la clôture de 2013			-69 322,07 €
 Résultat de fonctionnement	 175 737,75 €		

- **CAMPINGS :**

<u>FONCTIONNEMENT :</u>			
	- Dépenses	124 001,92 €	
	- Recettes	206 014,29 €	
Résultat de l'exercice			82 012,37 €
Résultat clôture 2012			11 834,65 €
Résultat à la clôture de 2013			93 847,02 €



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2014

INVESTISSEMENT :

- Dépenses	54 146,98 €	
- Recettes	78 979,75 €	
Résultat de l'exercice		24 832,77 €
Résultat clôture 2012		-75 891,75 €
Résultat à la clôture de 2013		-51 058,98 €
Résultat de fonctionnement	42 788,04 €	

Monsieur le Maire reprend la présidence.

**20140220/03- AFFECTATION DU RESULTAT 2013 :
Budget Principal et budgets annexes**

Selon les termes des instructions budgétaires et comptables en vigueur, l'assemblée délibérante doit, après l'arrêté des comptes, procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter, en priorité, une part de l'excédent, au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et de reporter le solde sur l'exercice 2014, selon le détail suivant :

- BUDGET GENERAL :

A AFFECTER :	245 059,82 €
Déficit d'investissement	-69 322,07 €
TOTAL	175 737,75 €
Report en fonctionnement (002)	175 737,75 €

- BUDGET CAMPING :

A AFFECTER :	93 847,02 €
Déficit d'investissement	-51 058,98 €
TOTAL	42 788,04 €
Report en fonctionnement (002)	42 788,04 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, cette proposition, à l'unanimité.



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2014

20140220/04- BUDGETS PRIMITIFS 2014

Après avoir pris connaissance des propositions relatives aux budgets primitifs et, en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, les budgets 2014 équilibrés en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

- le budget campings :
 - . Section de fonctionnement : 202 888,04 €
 - . Section d'investissement : 193 715,00 €

- le budget général :
 - . Section de fonctionnement : 1 092 588,75 €
 - . Section d'investissement : 322 490,23 €

20140220/05- SUBVENTION AU C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 7 211,52 € au C.C.A.S.

20140220/06- TAUX DES TAXES LOCALES 2014

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide pour la cinquième année consécutive, de reconduire en 2014, les taux des taxes locales ainsi qu'il suit :

- Taxe d'habitation : 15,32%
- Taxe foncière (bâti) : 25,95%
- Taxe foncière (non bâti) : 39,92%

20140220/07- ASSOCIATIONS - SUBVENTIONS – ANNEE 2014

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « Loi de 1901 », sur proposition de la commission des finances, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de verser aux associations pour l'exercice 2014, les subventions telles que figurant ci-dessous :

- | | |
|-----------------------------------|------------|
| - Stade Gâvrais | 3 000.00 € |
| - APPUG | 1 000.00 € |
| - Amicale des Gars de la Marine | 1 300.00 € |
| - Gâvres Arts et Traditions | 1 000.00 € |
| - Loisirs de la Pétanque Gâvraise | 150.00 € |
| - S.N.S.M. (Sauvetage Etel) | 150.00 € |
| - Observatoire du Plancton | 100.00 € |
| - Restaurant du Cœur | 100.00 € |



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2014

- Banque alimentaire du Morbihan	100.00 €
- Lycée professionnel Ker Anna	25.00€/enfant
- Union départementale des Sapeurs-pompiers du Morbihan	80.00 €
- Foyer « Le chêne »	25.00€/enfant
- Ligue contre le cancer – comité du Morbihan	100.00 €
- « Les Papillons blancs »	30.00 €
- Amitié Santé Marine	30,00€
- Les enfants de l'Arc en ciel	30.00 €
- Association « Palliantec »	50.00 €
- ADMR	50.00 €
- Association du don du sang canton de Port-Louis	50,00 €
- 60 ans du Stade Gâvrais (subvention exceptionnelle)	400,00 €
- Beach tennis – Tennis club de Gâvres (subvention exceptionnelle)	400,00 €

- dit que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2014 à l'article 657.

20140220/08 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2014

MATERIEL ET OUTILLAGE	Article	Quantité	Montant TTC en €
INVESTISSEMENTS			
Acquisition terrains pyrotechnie	2111		22 500,00
Frais de notaire	2111		5000,00
Ronds-points	2 152		5 000,00
Bétonnière	2158	1	1902,00
Taille haie ZENOAH	2158	1	500,00
Débroussailleuse 4 temps	2158	1	429,00
Pompe à eau thermique (arrosage)	2158	1	200,00
Marche pied échelle	2158	1	760,00
Affute chaîne tronçonneuse	2158	1	500,00
Scie à onglet	2158	1	1 100,00
Perceuse percussion	2158	1	650,00
Perceuse visseuse	2158	1	650,00
Marteau piqueur	2158	1	1 100,00
Rideaux école	2158		2 000,00
douches	2158		2 000,00
Terrains pyro + Fort (canon)	2312		59 013,23



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2014

Travaux toiture supérette et chaufferie	2313		40 000,00
Columbarium	2313		4 500,00
Poteau incendie	2315	1	3 100,00
Poubelles	2315		1 000,00
Balayeuse	21571		37 000,00
TOTAL INVESTISSEMENTS			192 904,23

	Article	Quantité	Montant en €
CAMPING LES JONCS			
INVESTISSEMENT			
congélateur	2188	1	350,00
Bloc 2			
Toilette femmes (cuvettes, chasse d'eau, peinture)	2313		750,00
bloc vaisselle (grille d'évacuation)	2313		2500,00
Algéco	2313		3 000,00
Bloc 3			
Cloisonnement, ménagement du bloc 3	2313		18832,05
Revêtement de sol - carrelage	2313		2580,00
Plomberie, chauffage	2313		21983,35
Electricité	2313		2606,00
TOTAL			52601,40
CAMPING LA LANDE			
INVESTISSEMENTS			
Aménagement paysager	2312		20000,00
Peinture chalet + refaire la rampe	2313		700,00
Bloc 2			
Faux plafond, miroirs, tablettes, porte d'entrée, syphons à changer	2313		3 200,00



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2014

Toilettes			
4 chasse-d' eau à changer + peinture plafond	2313		750,00
Travaux sur le réseau de distribution électrique : augmentation de puissance du compteur	2315		2 500,00
Eclairage camping	2315		2 379,20
TOTAL			29 529,20

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- D'entreprendre ces travaux et de se procurer les équipements précités,
- Dit que le montant des crédits est inscrit au budget de l'exercice,
- Et donne pouvoir au maire ou à défaut au 1^{er} adjoint pour mener ces opérations à leur terme.

20140220/09-CIMETIERE – INSTALLATION D'UN COLUMBARIUM – DEMANDE DE SUBVENTION

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'attribution d'une subvention pour l'investissement suivant, auprès du Conseil Général et autres organismes compétents :

- Installation d'un columbarium

Le coût de l'opération est estimé à 3 910,42 € H.T.

20140220/10 - REMISE EN ETAT TOITURE COMMERCE – DEMANDE DE SUBVENTION

Le maire rappelle au conseil municipal que la commune a décidé d'entreprendre des travaux de remise en état de la toiture du commerce au 47, avenue des Sardiniers. L'estimation des travaux s'élève à 40 000,00 €.

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière auprès du Conseil Général mais aussi auprès d'autres organismes compétents, et propose au conseil municipal de solliciter cette aide financière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Sollicite pour cette opération de remise en état, une subvention aussi élevée que possible auprès du conseil général et autres organismes compétents,
- Donne tout pouvoir au maire, ou à défaut, au 1^{er} adjoint, pour conduire cette opération à son terme.



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2014

20140220/11 - AMENAGEMENT DES CAMPINGS MUNICIPAUX – DEMANDE DE SUBVENTION

La commune envisage de rénover les campings municipaux : rénovation des sanitaires pour le camping « les Joncs » et travaux sur le réseau de distribution électrique avec augmentation de puissance du compteur et meilleur éclairage pour le camping de « La Lande », ainsi que les aménagements paysagers. L'estimation des travaux s'élève à 109 876,52 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Sollicite pour cette opération de rénovation une subvention aussi élevée que possible auprès du Conseil Général et autres organismes compétents et
- Donne tout pouvoir au maire, ou à défaut, au 1^{er} adjoint, pour conduire cette opération à son terme.
- Précise que tous les projets feront l'objet d'une réflexion intégrant la notion de développement durable.

20140220/12 - PLANTATION D'ARBRES – DEMANDE DE SUBVENTION

Le maire fait part à l'assemblée que la fourniture d'arbres pour la création d'espaces verts et de reboisement de terrains communaux pouvait faire l'objet d'une subvention du Conseil Général et autres organismes compétents.

La fourniture des végétaux s'élevant à environ 5 000,00 €, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Sollicite pour cette opération une subvention aussi élevée que possible auprès du Conseil Général et autres organismes compétents, et
- Donne tout pouvoir au maire, ou à défaut, au 1^{er} adjoint, pour conduire cette opération à son terme.

20140220/13 - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE DANS LES ECOLES DE GAVRES ET LOCMIQUELIC – ANNEE SCOLAIRE 2013-2014

Lors de sa séance du 29 novembre 2012, le conseil municipal a approuvé une convention de partenariat pour l'éducation physique et sportive dans les écoles de Gâvres et de Locmiquélic pour l'année scolaire 2012-2013.

Pour l'année scolaire 2013-2014, le nombre d'heures d'intervention a été « calculé en fonction des actions mises en œuvre dans le projet EPS des écoles. Il convient donc d'amender la convention initiale afin de prendre en compte cette réorganisation des interventions désormais basée sur une démarche de projets dans les écoles de Gâvres et de Locmiquélic.

Ce partenariat prévoit désormais l'intervention d'un éducateur territorial des activités physiques et sportives titulaires et d'un adjoint territorial d'animation non titulaire dans les établissements scolaires des deux collectivités.



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2014

Ces organisations sont mises à disposition de chaque école selon un planning et des objectifs agréés par l'Inspection d'Académie et les établissements concernés. Les remboursements des frais de déplacements à Gâvres sont intégrés dans la charge salariale pour le premier agent et en fonction des kilomètres effectués pour le deuxième agent.

Le financement du service est assuré par chaque commune, sur la base du nombre d'heures d'intervention dans chaque école.

Il est proposé au conseil municipal,

- D'approuver la convention de partenariat pour l'éducation physique et sportive dans les écoles de Gâvres et de Locmiquélic pour l'année scolaire 2013-2014
- D'Autoriser le Maire ou à défaut le premier adjoint à signer tout document en ce sens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition ci-dessus.

20140220/14 – AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE EDUCATIVE INTERCOMMUNALE EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE SUR LES COMMUNES DE GAVRES, LOCMIQUELIC ET PORT-LOUIS

Lors de sa séance du 8 juillet 2010, le Conseil municipal a approuvé une convention de partenariat avec les communes de Port-Louis et Locmiquélic pour le développement de la politique éducative intercommunale en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Cette convention a été conclue le 11 octobre 2010, pour une durée « d'un an renouvelable deux fois, avec effet au 1^{er} juillet 2010 ».

Avant l'échéance de la présente convention, il était nécessaire de mener une analyse concertée entre tous les acteurs sur les conditions de modalités du partenariat, et en particulier :

- Les objectifs de développement et de gestion,
- Les modalités de gestion et le financement du service.

Cette analyse devra prendre en compte le contrat d'objectifs et de financement 2012-2015 – contrat « enfance-jeunesse » - qui définit et encadre les modalités d'intervention de la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan.

C'est pourquoi, un premier avenant à cette convention par décision du conseil municipal du 20 juin 2013 a prorogé de 6 mois sa durée jusqu'au 31 décembre 2013, afin de redéfinir les conditions du projet intercommunal en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Cette redéfinition des conditions de la convention n'ayant pas pu aboutir dans les délais exposés ci-dessus, le fonctionnement budgétaire du service étant difficilement envisageable sur une durée différente de l'année civile 2014, de manière à pouvoir organiser le service en cas de non renouvellement :

La convention prévoit les dispositions suivantes :



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2014

Article 1^{er} – durée de la convention

La convention de partenariat pour le développement de la politique éducative intercommunale en faveur de l'enfance et de la jeunesse conclue le 11 octobre 2010 entre les communes de Gâvres, Locmiquélic et Port-Louis, prorogée par avenant n° 1 jusqu'au 31 décembre 2013, est prorogée jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 2 – Autres dispositions

Toutes les autres dispositions de la convention de partenariat pour le développement de la politique éducative intercommunale en faveur de l'enfance et de la jeunesse, conclue le 11 octobre 2010, restent inchangées.

Vu l'avis favorable de la commission jeunesse du 7 décembre 2013

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet avenant de prorogation et autorise le maire ou à défaut le premier adjoint à le signer.

20140220/15 - CONVENTION RELATIVE A LA GESTION ET AU FINANCEMENT DE L'ESPACE RESSOURCES EMPLOI FORMATION

Depuis 2002, les communes de Riantec, Port-Louis, Locmiquélic et Gâvres ont décidé d'unir leurs efforts et leurs moyens pour mettre en place une politique concertée d'aide à l'emploi et à la formation professionnelle.

Le 29 mai 2002, les municipalités de Riantec, Port-Louis, Locmiquélic et Gâvres ont signé un accord cadre de type convention concernant la création d'un Espace Rural Emploi Formation sur leur territoire (EREF), en partenariat avec la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP), Agence nationale pour l'emploi (ANPE), la Mission locale du Pays de Lorient et le PLIE (Plan local d'insertion pour l'emploi) de Lorient.

L'EREF s'inscrit dans le prolongement d'une démarche d'aide aux demandeurs d'emplois initiée par la commune de Riantec, qui a créé en 1999 un Point Accueil Emploi.

Il vise à apporter un service de proximité polyvalent de qualité pour l'accueil, l'information et l'orientation en matière de formation et d'emploi pour la population des communes de Riantec, Port-Louis, Locmiquélic et Gâvres.

Ce service est piloté par la commune de Riantec.

Le 1^{er} juin 2002, une convention relative à la gestion et au financement de l'EREF a été signée entre les communes de Riantec, Port-Louis, Locmiquélic et Gâvres.

La convention est aujourd'hui arrivée à son terme.

Le maire propose d'approuver une nouvelle convention pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 (projet de convention ci-annexé). Plus complète, elle définit la gouvernance de cette



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2014

action, détermine de manière plus précise les modalités de retrait des communes et actualise la clé de répartition du coût de fonctionnement selon les populations totales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'adopter la convention relative à la gestion et au financement de l'Espace Ressources Emploi Formation (EREF) ;
- D'autoriser le maire à signer cette convention.

20140220/16 -TARIFS CAMPINGS 2014 – MODIFICATION DELIBERATION DU 06 DECEMBRE 2013

Lors de sa séance du 6 décembre 2013, le conseil municipal a voté les tarifs des campings municipaux « La Lande » et « Les Joncs » pour la saison estivale 2014.

Etant donné que les périodes doivent être identiques sur les deux campings et que seules les périodes du camping des Joncs ont été modifiées, il est nécessaire de faire la rectification pour le camping de « La Lande » à savoir :

CAMPING " LES JONCS " - TARIFS H.T.

Forfait emplacement *:

1ère Période (dite verte du 12/6 au 7/7 et du 22/8 au 1er/9)	9.21€
2ème Période (dite jaune du 8/7 au 14/7)	10.61€
3ème Période (dite bleue du 15/7 au 21/7 et du 15/8 au 21/8)	11.69€
4ème Période (dite rouge du 22/7 au 14/8)	13.19€

Electricité

6 ampères	1.70€
10 ampères	2.52€

CAMPING " LA LANDE " - TARIFS H.T.

Forfait emplacement *:

1ère Période (dite verte du 12/6 au 7/7 et du 22/8 au 1er/9)	9.21€
2ème Période (dite jaune du 8/7 au 14/7)	12.01€
3ème Période (dite bleue du 15/7 au 21/7 et du 15/8 au 21/8)	13.19€
4ème Période (dite rouge du 22/7 au 14/8)	14.99€

Terrain dit " Brandt " : Parcelles plus grandes pouvant aller jusqu'à 180 m2 et vue sur mer :

Forfait emplacement *:

1ère Période (dite verte du 12/6 au 7/7 et du 22/8 au 1er/9)	11.47€
2ème Période (dite jaune du 8/7 au 14/7)	13.75€
3ème Période (dite bleue du 15/7 au 21/7 et du 15/8 au 21/8)	15.60€
4ème Période (dite rouge du 22/7 au 14/8)	17.21€



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2014

Electricité

6 ampères 1.70€

10 ampères 2.52€

Pour les deux campings :

*Le forfait emplacement comprend :

1 installation (1 tente ou 1 caravane ou 1 camping-car), 1 voiture, 2 personnes.

Quelle que soit la période, les autres tarifs sont fixés ainsi qu'il suit :

Adulte supplémentaire 2.59€

Petite tente supplémentaire (2 places) 0.87€

Tonnelle 0.87€

Auto supplémentaire, remorque, bateau 0.87€

2 roues (moto 125 cm3 et +) 1.08€

Enfant de - de 7 ans 1.08€

Garage mort 10.18€

Chien 1.41€

Visiteur 2.59€

Centre de loisirs ou centre aéré Demi-tarif

La facturation est établie par nuitée.

Une réduction " fidélité " de 10 % est appliquée sur la totalité de la facture pour les séjours d'une durée continue supérieure à 21 jours ;

Tarif des machines à laver 4.00€

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette modification.

Séance levée à 21h45.

Délibérations 20140220/01 à 20140220/16